

Le gouvernement et le Parlement du Canada devraient adopter le système de représentation proportionnelle **à vote unique transférable** (également appelé « vote transférable » ou « choix de vote ») qui comprend aussi le scrutin préférentiel, avec un **système de représentation proportionnelle mixte** modifié similaire, mais pas complètement identique, au système électoral d'Irlande, de Nouvelle-Zélande et d'Allemagne. Ce système est jugé par la plupart des politologues comme de loin le plus démocratique et le plus juste. Il est donc parfait pour le Canada. Il insufflerait un nouveau dynamisme à l'électorat et inciterait la population canadienne, en particulier les jeunes électeurs qui votent pour la première fois, à s'intéresser et à participer au gouvernement et à la politique publique. Il permettrait de lutter efficacement contre l'apathie, le dédain et le cynisme que beaucoup, voire la plupart, ressentent pour le processus politique actuel du Canada et la manière d'élire les députés. C'est, entre autres, l'une des principales raisons du déficit démocratique ressenti par la population canadienne, à savoir la défiance et l'indifférence à l'égard du gouvernement.

Ainsi, le vote unique transférable associé à un système de **représentation proportionnelle mixte modifié** fonctionnerait comme suit :

Dans chaque circonscription, le bulletin de vote comprendrait les noms de nombreux candidats de différents partis, y compris ceux des candidats indépendants, et chaque parti pourrait même proposer plusieurs candidats pour la circonscription. Toutefois, au lieu de choisir un seul candidat sur le bulletin de vote, l'électeur classerait les candidats par ordre de préférence, en attribuant le chiffre 1 au

candidat préféré et le dernier chiffre au dernier nom de la liste (ou au candidat le moins souhaité).

Si le candidat favori atteignait le quota alloué, disons 30 000 votes, il gagnerait. S'il remportait plus de 30 000 votes, disons 15 000 votes de plus, ces votes seraient redistribués à l'autre candidat qui a recueilli le plus de votes jusqu'à ce qu'il atteigne le quota nécessaire de 30 000 votes. Les votes seraient ensuite redistribués au candidat suivant jusqu'à ce que le quota soit atteint. Le candidat qui aurait le moins de votes serait cependant éliminé, et les votes seraient de nouveau distribués aux autres candidats. Ainsi, le vote ne serait pas gaspillé et permettrait d'établir la proportionnalité représentative des opinions de l'électorat de la circonscription.

Toutefois, un simple VOTE TRANSFÉRABLE où le candidat qui remporte l'élection avec seulement la pluralité des voix, et non une majorité de 50 voix plus une, reçoit les votes de ceux qui ont voté pour lui en deuxième choix, est tout simplement inéquitable et injuste, voire antidémocratique. Cela équivaut à manipuler tout bonnement le vote en sa faveur pour être élu, et à gaspiller ainsi les votes des électeurs qui ont choisi d'autres candidats en premier lieu alors que ces candidats ne seront pas représentés au Parlement. En effet, ce vote transférable classique équivaut tout simplement à un système majoritaire uninominal modifié, truqué et greffé à l'ancien système majoritaire, c'est-à-dire au système uninominal majoritaire à un tour, ou comme on l'appelle plus justement aux États-Unis, le « système à sélection unique ». Bien qu'il soit approprié dans des élections internes pour élire des chefs de parti ou les membres du Cabinet, dans les élections nationales et locales, il détourne le vote des électeurs, fausse

la représentation et entraîne chez le vainqueur une certaine arrogance et un manque de responsabilisation.

Le système de représentation proportionnelle mixte avec vote unique transférable élimine le manque de responsabilisation et le dédain arrogant, voire le mépris, qu'un éventuel candidat peut ressentir pour son électorat local. Ainsi, dans le système uninominal majoritaire à un tour archaïque, le candidat ne se préoccupe aucunement du fait qu'il est au service des électeurs qui ont voté pour lui et se sent tout puissant, alors que dans le système mixte à représentation proportionnelle avec vote unique transférable, il doit rendre des comptes et répondre aux besoins et aux préoccupations de ses électeurs et, au Parlement, chercher à établir des alliances ainsi que des compromis et des arrangements raisonnables avec les autres partis.

Dans le système mixte de représentation proportionnelle du Canada, il y aurait deux listes sur le bulletin de vote : une liste pour la circonscription locale avec plusieurs sièges (deux à cinq sièges p. ex. selon le nombre établi) qui seraient pourvus avec la méthode du vote unique transférable, tel que décrit ci-dessus. La deuxième liste de vote (qui représenterait de 30 % à 50 % des députés) consisterait en la liste des noms présentés par les différents partis (un à trois députés proposés pour chaque parti), et l'électeur choisirait seulement un seul nom d'un seul parti. Ce serait la liste du parti. Cela permettrait d'établir les préférences au sein du parti, et comme la liste du parti serait ouverte et non fermée, l'électeur pourrait choisir le candidat du parti le plus apte, selon lui, à représenter ses intérêts. La liste fermée est une liste rigide. Elle établit un classement des candidats préférés du parti sur lequel l'électeur n'a aucun pouvoir. Cette liste fermée est injuste et

encourage le copinage et le parachutage de membres du parti qui se connaissent bien et qui n'ont aucun lien avec les électeurs et aucun sentiment pour eux. C'est en effet une méthode irresponsable et antidémocratique qui est motivée par le copinage et la corruption au plus haut rang. Les favoris sont placés ou parachutés dans des circonscriptions avec lesquelles ils n'ont aucune relation et affichent parfois un mépris complet pour les électeurs locaux.

Le gouvernement devrait mettre en place un système de vote en ligne en facilitant l'installation d'ordinateurs reliés à Internet dans divers locaux, comme les centres commerciaux, les écoles, les banques, les supermarchés, des emplacements au centre-ville, etc., et en lançant l'application de vote par iPhone. Il faudrait instaurer le vote obligatoire en facilitant celui-ci pour le public et en allongeant la période de vote. La population pourrait, par exemple, voter toute une semaine, une ou deux semaines avant l'élection.

Les Premières Nations et les Autochtones qui ne vivent pas dans les réserves, y compris les Métis, devraient disposer d'au moins dix sièges. Leur pourcentage démographique dans la population canadienne correspondrait ainsi à leur pourcentage de sièges au Parlement. Les élections seraient organisées en vertu du système mixte de représentation proportionnelle général modifié, qui comprendrait les deux bulletins de vote, le bulletin du vote unique transférable incluant une liste réservée aux Premières Nations, aux Autochtones ne vivant pas dans les réserves et aux Métis afin de leur permettre d'élire leurs propres représentants. Ces derniers disposeraient aussi d'un droit de veto sur les lois qui concernent ou touchent les Premières Nations. Autrement, ils voteraient conformément à leur affiliation politique.

Le système de réforme électorale devrait prévoir des référendums découlant de l'initiative des citoyens. Les citoyens qui obtiennent 300 000 ou 500 000 signatures, selon le nombre exigé, pourraient demander un référendum sur diverses questions majeures, comme la création de parcs nationaux, la construction d'autoroutes traversant des terres agricoles, et même les accords commerciaux qu'ils jugent nuisibles, les problèmes de pollution, etc., hormis les questions liées à la défense ou à la politique étrangère. Cela revigorerait le débat politique en incitant le public canadien à y prendre part, et démocratiserait le débat en le rendant plus actif et en faisant participer l'électorat à la scène politique canadienne.

Le débat électoral doit notamment porter sur l'abolition du Sénat. Il n'existe aucune institution aussi peu représentative et aussi antidémocratique que le Sénat. Presque tous les Canadiens le considèrent comme un fardeau financier qui consiste à payer des personnes déjà très fortunées pour faire très peu de choses, voire rien du tout, et à donner des passe-droits aux amis alors que le reste de la population canadienne doit faire face à des coupes budgétaires et à des mesures d'austérité. Enfin, la question de la monarchie est importante. La reine Élisabeth a bien servi le Canada; toutefois, après son règne, il faudrait rompre les liens. Cela montrerait la maturité du Canada en tant que nation et marquerait une rupture symbolique avec une institution archaïque. Les nouveaux immigrants, qui représentent une grande partie de la population et n'ont aucun lien avec la monarchie britannique, pourraient ainsi se considérer comme faisant partie d'une véritable nation canadienne, et non pas d'un État artificiel rendant toujours hommage à un souverain étranger, ce qui a pu correspondre à une réalité dans le passé mais qui ne joue plus aucun rôle essentiel dans un Canada occupé à présent à chercher des marchés en Europe, en Asie et ailleurs. En fait, la grande majorité des Canadiens, y compris

la population québécoise, n'a aucun lien affectif avec la monarchie britannique.

En conclusion, le **vote unique transférable** *intégré* dans un **système de représentation proportionnelle mixte** modifié est le meilleur choix pour le Canada et la population canadienne. Il encouragerait une participation politique active et susciterait un débat politique public toujours plus vivant et dynamique sur les enjeux qui comptent vraiment. Il faut prendre note que la population canadienne actuelle, et en particulier la jeune génération, est plus scolarisée que jamais, et que plus de personnes détiennent un diplôme universitaire, possèdent des connaissances informatiques et technologiques, voyagent à l'étranger et connaissent la situation des autres pays. Elles s'intéressent de plus en plus non seulement aux enjeux locaux et nationaux, mais aussi aux questions internationales, comme le réchauffement climatique, les droits de la personne et la lutte contre la traite des femmes et des enfants à des fins sexuelles. Elles sont sensibles à la souffrance des réfugiés du monde entier et s'intéressent aux droits des animaux et aux questions environnementales, etc. Ce système de représentation proportionnelle mixte modifié intégré au vote unique transférable, et non au vote transférable classique, représente l'avenir pour le Canada du 21^e siècle et pour les personnes de tous âges qui vivent actuellement au Canada.

Athanasios (Thomas) Tsukalas, Sciences politiques, Université McGill,

Montréal (Québec)